



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Economie, finances et budget : services extérieurs

Question écrite n° 6145

Texte de la question

M Serge Charles appelle l'attention M le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, sur les difficultés actuellement rencontrées par les services des impôts pour remplir correctement les missions qui leur sont dévolues dans le domaine de la fiscalité foncière. Les réductions d'effectifs déjà intervenues ou projetées remettent en question les interventions sur le terrain qui seules peuvent permettre une juste évaluation des valeurs locatives cadastrales ainsi qu'une localisation exacte des biens et des contribuables. Ces problèmes, ajoutés aux déficiences dont le système actuel souffre avec une inadaptation des bases d'imposition qui nécessiterait une révision en profondeur, aboutissent à une dégradation de la situation dont les collectivités locales, saisies par les administrés, font trop souvent les frais. Il lui demande en conséquence quelles sont les mesures qu'il envisage de prendre pour assurer le bon fonctionnement du service public en ce domaine.

Texte de la réponse

Reponse. - Pour faire face à ses missions, alors que les charges augmentent, la direction générale des impôts mène une politique active de modernisation des services et de simplification des tâches. C'est ainsi, notamment, que l'informatisation des services du cadastre et du recouvrement sera poursuivie et que celle des centres des impôts et des conservations des hypothèques est prioritaire. Il en est de même pour l'informatisation du plan cadastral et, dans la perspective de 1992, de celle des services de la viticulture. Ces développements sont rendus possibles par une augmentation importante des crédits informatiques. De nouvelles méthodes sont mises en place. Elles visent à rationaliser les travaux d'assiette et de contrôle pour les améliorer tout en réduisant leur coût administratif et à moderniser les relations avec les collectivités locales pour l'établissement des impôts locaux. Des reorganisations de structures sont intervenues ; d'autres sont en expérimentation ou à l'étude. Elles tendent à utiliser plus efficacement les moyens disponibles en tenant compte des besoins des usagers. Enfin, des actions importantes de formation professionnelles sont mises en œuvre pour accompagner ces mutations. Cette politique active de modernisation permettra d'améliorer les conditions de travail, la responsabilisation et la motivation des personnels ainsi que les services rendus aux usagers et aux collectivités locales dans le domaine fiscal et foncier.

Données clés

Auteur : [M. Charles Serge](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6145

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : économie, finances et budget

Ministère attributaire : économie, finances et budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 décembre 1988, page 3490